

FAQ Carte d'Identité Biométrique

1) J'ai reçu un email de l'Ambassade de Belgique, pouvez-vous confirmer qu'il a bien été envoyé par vos services?

Oui, un e-mail a été envoyé le mercredi 12/05/2021 à toutes les adresses e-mail connues des Belges inscrits dans nos registres consulaires.

2) Ma carte eID est valable jusqu'au..., dois-je y ajouter mes empreintes digitales à partir du 21 juin 2021?

Non, les empreintes digitales ne figurent que sur les nouvelles cartes (voir le modèle [ici](#)). Si vous êtes en possession d'un ancien modèle, vous pouvez simplement conserver cette carte d'identité sans empreintes digitales jusqu'à sa date d'expiration.

3) Ma carte eID est valide jusqu'au..., dois-je la renouveler maintenant?

Non, votre carte eID reste valable jusqu'à sa date d'expiration.

4) Puis-je demander une carte d'identité biométrique si ma carte d'identité actuelle est toujours valide?

En raison de la forte demande, nous traiterons en priorité les demandes pour les personnes dont l'eID / le passeport arrive (bientôt) à expiration. Si votre carte est encore valable pendant plusieurs années, nous vous demandons de bien vouloir patienter avant de la faire renouveler pour une eID biométrique. Vous pouvez conserver votre eID sans empreintes digitales jusqu'à la date d'expiration.

5) Je souhaite prendre un rendez-vous pour faire une demande de nouvelle carte d'identité électronique.

La prise de rendez-vous se fait par téléphone via +31 (0) 70 3 123 456 pendant les heures d'ouverture. Veuillez noter que les rendez-vous sont actuellement complets jusqu'à la fin du mois de juin. Les nouveaux rendez-vous seront pris en priorité pour les personnes dont la carte d'identité électronique/le passeport arrive (bientôt) à expiration. Vous avez également jusqu'au 11 juin 2021 pour demander une nouvelle carte d'identité électronique à distance [selon l'ancienne procédure](#).

6) Je n'ai pas de carte d'identité électronique, mais j'ai un passeport. Suis-je obligé(e) de demander une carte d'identité électronique ?

Non, lorsque vous êtes inscrit(e) à l'étranger, vous n'êtes pas obligé(e) d'avoir une eID belge.

7) Mes empreintes digitales seront-elles relevées qu'une seule fois et resteront-elles valables pour toutes les demandes ultérieures ?

Non, comme pour un passeport, vos empreintes digitales sont prises à chaque nouvelle demande au consulat Belge.

8) Cette mesure s'applique-t-elle uniquement aux cartes d'identité électroniques ou également aux passeports ?

Cette nouvelle mesure ne s'applique qu'aux nouvelles cartes d'identité électroniques. Depuis 2011, les passeports délivrés par l'ambassade de Belgique à La Haye répondent aux nouvelles conditions de sécurité européennes et contiennent les données biométriques (photo numérique et empreintes digitales) de leur titulaire.

9) Puis-je faire une demande pour ma nouvelle eID auprès d'une commune belge ?

Oui, à partir du 21 juin 2021, vous pouvez demander votre eID/Kids-ID à :

- (1) la commune belge où vous avez été enregistré(e) en dernier lieu,
- (2) votre commune de naissance belge si vous n'avez jamais vécu en Belgique mais y êtes né(e),

ou

- (3) une commune belge de votre choix si vous n'avez jamais vécu en Belgique et n'y êtes pas né(e).

Celle-ci est plus chère (environ 100 euros, le prix varie légèrement d'une commune à l'autre). La carte et le code PUK seront livrés dans les 2 jours ouvrables et vous pourrez activer la carte immédiatement à la commune.

10) Comment puis-je savoir si j'ai déjà une eID ?

Une eID ou Kids-ID est une carte (format carte bancaire) établie dans une des 3 langues officielles belges (néerlandais, français, allemand) - la première sera la langue choisie – suivit de l'anglais, avec votre photo en noir et blanc (pour la Kids-ID la photo est en couleur) ainsi qu'une puce électronique (voir modèle [ici](#)).

11) Combien coûte une nouvelle eID avec empreintes digitales ?

Les tarifs pour une eID et une Kids-ID sont les suivants :

- eID : 20 €
- Kids-ID : 10 €

Si vous introduisez votre demande dans une commune belge, le coût est d'environ 100 € (le prix varie légèrement d'une commune à l'autre). La carte et le code PUK seront ensuite livrés à la municipalité deux jours ouvrables plus tard et vous pourrez activer la carte immédiatement à la municipalité.